LETTRE D'ENTENTE

entre

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
ci-après appelée « l'Université »

et

L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (APAPUS)
ci-après appelée « le Syndicat »

Objet : Modification du corps d'emploi de conseillère, conseiller en intervention psychosociale

CONSIDÉRANT la volonté de l'Université de modifier le corps d'emploi de conseillère, conseiller en intervention psychosociale.

Les parties conviennent ce qui suit :

1. Le corps d'emploi de conseillère, conseiller en intervention psychosociale sera modifié tel que décrit dans l'annexe de la présente;

2. La présente lettre d'entente fait partie de la convention collective et sera déposée au ministère du Travail, conformément à l'article 72 du Code du travail.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé ce 6 e jour du mois de juin 2023.

Pour l'Université	Pour le Syndicat
Personne représentante dûment autorisée	Personne représentante dûment autorisée
Témoin	Témoin

ANNEXE

Corps d'emploi : Conseillère, conseiller en intervention psychosociale

NATURE DU TRAVAIL

Les attributions principales et habituelles de la personne professionnelle conseillère en intervention psychosociale consistent à fournir une assistance professionnelle aux personnes et aux facultés en vue d'une meilleure adaptation et intégration personnelle, sociale et financière des personnes étudiantes et ainsi maximiser leur santé, leur santé mentale et favoriser leur réussite académique.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne professionnelle développe des programmes en prévention et en promotion de la santé mentale visant à favoriser le développement de facteurs de protection et la diminution de facteurs de risque.

Elle optimise l'organisation et l'offre de soins et services pour les étudiantes et étudiants ayant des difficultés d'intégration, d'adaptation ou vivant avec des problèmes de santé mentale.

Elle accompagne les personnes étudiantes en difficulté avec problématiques complexes et multiples en visant à améliorer son niveau de fonctionnement psychosocial, académique, financier et personnel.

Elle coordonne les différentes ressources en jouant un rôle de pivot et de liaison lorsque plusieurs instances de l'Université, ou de l'externe, sont impliquées pour aider la personne étudiante en difficulté afin d'assurer une cohésion dans les actions. Elle assure une cohésion entre lesdites instances, telles que le réseau de la santé et des services sociaux, les ressources communautaires et le réseau familial et sociale de cette personne étudiante, le cas échéant.

Elle peut être appelée à coordonner le travail de personnel.

La liste ci-dessus comprend les attributions caractéristiques du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les personnes professionnelles dans le cadre de ce corps d'emploi.

Qualifications minimales requises

Posséder une maîtrise dans un domaine d'intervention psychosocial et au moins trois années d'expérience pertinente. De plus, la personne professionnelle doit être membre d'un ordre professionnel lié à un domaine d'intervention psychosocial.

Échelle de Traitement
No. 4

CR
06-06-2023